

**Mardi 7 janvier 2025**  
**Communication de notre consœur Nathalie FOURNIER**  
**« Faut-il réformer l'orthographe ? »**

La question de l'orthographe, de sa réforme ou de ses vertus, se pose périodiquement et déclenche de vifs débats, au point que Bernard Cerquiglini a pu qualifier l'orthographe de « passion française » (2016).

Cette question de l'orthographe, qui relève a priori d'un périmètre linguistique et pédagogique, est en fait une cause nationale, et ce, depuis qu'on a commencé à débattre de l'orthographe au 16<sup>e</sup> siècle.

On peut ainsi multiplier, du 16<sup>e</sup> siècle jusqu'à 2024, les déclarations fracassantes, pour ou contre la réforme de l'orthographe.

Ainsi Louis Meigret, ardent partisan d'une réforme radicale de l'orthographe, fustige-t-il en 1550, « la grande bêtise et sottise opiniâtreté » de l'écriture française ; et lui répond en 2016, à plus de quatre siècles de distance, Alain Finkielkraut, héraut d'un conservatisme tout aussi radical, pour lequel « la réforme de l'orthographe, c'est une émeute des vivants contre les morts ».

L'histoire de l'orthographe en France est ainsi jalonnée de batailles, d'« éruptions périodiques, généralement violentes », comme le dit Michel Arrivé en 1994. Aux 20<sup>e</sup> et 21<sup>e</sup> siècles, on citera : l'arrêté Georges Leygues, en 1900, voulant imposer l'invariabilité du participe passé avec *avoir*, l'arrêté dit « de tolérances » Haby en 1965, deux décrets qui ont déclenché des torrents d'imprécations, et le rapport intitulé « Les rectifications de l'orthographe », paru au *Journal Officiel* du 6 décembre 1990, tout aussi malmené par le public, malgré sa modération. Le dernier épisode en date est celui des « Linguistes atterrés », collectif auteur à la fois d'une tribune dans *Le Monde* « Il est urgent de mettre à jour notre orthographe » (17 octobre 2023) et d'une brochure militante, *Le Français va très bien, merci* (Tracts Gallimard, 2023).

Parler de réforme de l'orthographe impose de poser un certain nombre de questions, auxquelles nous tenterons de répondre dans cette communication :

1. Qu'est-ce que l'orthographe ?
2. Peut-on réformer l'orthographe ?
3. L'a-t-on déjà fait ?
4. Qui peut le faire ?
5. Pourquoi le faire ?
6. Comment le faire ?

Nous parlerons peu d'histoire de l'orthographe, malgré le grand intérêt du sujet, et nous adopterons une perspective synchronique, celle de l'orthographe d'aujourd'hui. Nous évaluerons les questions graphiques, non comme des faits isolés, voire des bizarreries ou des anomalies, mais comme des composantes du système graphique du français, en nous fondant sur les ouvrages de référence de Nina Catach. Pour réformer ou proposer de réformer l'orthographe, il faut passer d'un diagnostic centré sur le scripteur, son usage et ses difficultés, à un diagnostic fondé sur le système, sur « une étude plus scientifique que par le passé de la transcription graphique et des lois du français » (N. Catach).

Nous traiterons de quelques points du système graphique : les voyelles et le système accentuel, les consonnes doubles, et terminerons par une question à la fois de morphologie et d'orthographe, l'accord du participe passé avec *avoir*.

Notre conclusion sera l'occasion de revenir sur les questions liminaires et de nous demander quelles sont les conditions d'acceptabilité d'une réforme, du point de vue de l'utilisateur lecteur et scripteur. Une autre question est celle de la modernisation des grands textes et du respect de la graphie des manuscrits, questions qui relèvent d'une perspective variationnelle et non plus normative. Enfin la notion de tolérance graphique, c'est-à-dire la coexistence de variantes graphiques, est-elle possible dans une perspective pédagogique et compatible avec l'enseignement de l'orthographe ?

